PRÉFÈTE DE LA CÔTE-D'OR

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Rouler oui, déraper non !

En trottinette



Casque obligatoire

Avertisseur sonore obligatoire

Freins obligatoires

Feux avant et arrière obligatoires

Dispositifs retro-réfléchissants obligatoires

Assurance obligatoire



1 seule personne



14 ans minimum



Casque audio interdit



Trottoirs interdits



25 KM/H maximum